



Améliorez votre pouvoir d'achat grâce à A.P.A.C.E. Loisirs

Nous mettons à votre disposition, des cartes d'achat chez Auchan, Cora et Carrefour.

- Les Cartes d'Achat **AUCHAN**, d'une valeur de **50€** et **100€**, vous sont proposées avec 4% de réduction, soit au tarif de **48,00€** et **96,00€**
- La Carte d'Achat **CORA**, d'une valeur de **50€**, vous est proposée avec 5% de réduction, soit au tarif de **47,50€**
- La Carte d'Achat **CARREFOUR** et **CARREFOUR MARKET**, d'une valeur de **50€**, vous est proposée avec 3% de réduction, soit au tarif de **48,50€**

Augmentez votre pouvoir d'achat !

- Ces cartes sont valables sur l'ensemble des rayons (sauf carburants, prestations SAV et achat des cartes cadeaux) et utilisables en une ou plusieurs fois.
 - Ces cartes sont un moyen de paiement. Pour bénéficier des avantages de votre carte de fidélité, il suffit de la valider avant de payer avec le (ou les) bon (s) d'achat.
 - Pas de plafond de commande. Nous n'acceptons pas les chèques vacances pour cette prestation.
- Par mesure de sécurité, ces cartes ne sont disponibles qu'en agence (pas d'envoi par la poste).

Exemple de gain sur votre budget « Courses » :

CORA* - AUCHAN**			CARREFOUR		
Budget « Courses » mensuel	Gain Mensuel	Gain Annuel	Budget « Courses » mensuel	Gain Mensuel	Gain Annuel
300,00€	15€* ou 12€**	180€* ou 144€**	300€	9€	108€
400,00€	20€* ou 16€**	240€* ou 192€**	400€	12€	144€
500,00€	25€* ou 20€**	300€* ou 240€**	500€	15€	180€
600,00€	30€* ou 24€**	360€* ou 288€**	600€	18€	216€

Ces cartes sont destinées à l'achat direct par les ayants-droits. Elles ne peuvent servir comme cadeau du C.E. aux salariés. Rappel de la réglementation URSSAF en cas d'avantages offerts aux salariés (ne s'applique pas si le salarié achète lui-même ses cartes d'achat) : Il est d'usage d'appliquer la tolérance suivante : si le montant global des bons d'achat et des cadeaux en nature attribués à un salarié pour l'année civile, n'excède pas 5 % du plafond mensuel de sécurité sociale (soit 171,00 € en 2022), alors ce montant est exonéré de cotisations...Néanmoins, il convient de se rapprocher de l'URSSAF pour obtenir confirmation.

A.P.A.C.E. Loisirs

111, Boulevard Victor HUGO – 59000 LILLE

Téléphone : 03.20.52.68.30. – L'agence est ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00

www.apaceloisirs.com – info@apaceloisirs.com